



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guide des bonnes pratiques du Groupe thématique « forêt »

Pour une gestion durable de massifs forestiers
selon le concept de Solutions fondées sur la Nature

Préambule

Le projet [Life intégré ARTISAN](#) (Accroître la Résilience des Territoires aux changements climatiques par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature) est financé par le Programme LIFE de l'Union européenne, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ([MTECT](#)) et piloté par l'Office français de la biodiversité ([OFB](#)).

Ce projet participe à la mise en œuvre du deuxième [Plan national d'adaptation au changement climatique](#) (PNACC-2) et du [Plan biodiversité](#) de la France. Doté d'un budget total de 16,7 millions d'euros sur une durée de 8 ans (2020-2027), il s'appuie sur 27 bénéficiaires associés¹, dont l'OFB.

L'originalité du projet Life intégré ARTISAN est de placer les Solutions fondées sur la Nature (SfN) au centre de ses actions pour répondre aux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques des territoires français. L'ensemble des bénéficiaires associés du projet et partenaires qui nous soutiennent (Commission européenne, MTECT, etc.) sont convaincus de l'intérêt d'utiliser ce concept et ses actions associées qui permettent selon eux :

- ▶ de décloisonner les enjeux liés à la biodiversité et aux changements climatiques,
- ▶ de mobiliser de nouveaux acteurs traditionnellement pas ou peu présents dans les secteurs d'activités liés au climat et à la biodiversité,
- ▶ de mobiliser des financements traditionnellement alloués aux solutions dites « grises »,
- ▶ de travailler dans un cadre méthodologique détaillé (cf. [Standard mondial de l'UICN sur les SfN](#)).

C'est pourquoi le projet Life intégré ARTISAN a pour objectif de favoriser la mise en œuvre de ces solutions sur l'ensemble du territoire. Pour cela il peut s'appuyer sur plusieurs dispositifs mis en œuvre à travers plus de 100 actions (cf. tableau ci-dessous) aux échelles locale, régionale, nationale et européenne : le Programme Démonstrateur qui regroupe [10 sites pilotes](#) au niveau local, l'animation de [14 réseaux régionaux](#), l'animation du réseau national ARTISAN, la création et [mise à disposition de ressources](#), l'analyse des freins et la mise en place des leviers pour la démultiplication des Solutions fondées sur la Nature (SfN) sur le territoire français (accompagnement de certaines filières et acteurs économiques dans leur démarche d'adaptation, mobilisation des financements, formations, etc.).

Mais qu'est-ce qu'une Solution fondée sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique (SfN) ?

Les SfN sont des actions qui visent à favoriser la conservation de la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques ciblés sur les impacts des changements climatiques permettant à nos sociétés d'être plus résilientes face à ces enjeux.

Plus précisément, les SfN correspondent aux « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement [le défi de l'adaptation au changement climatique] de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité² ».

Cette notion de SfN renvoie à la réalisation d'une ou plusieurs actions concrètes de restauration, de gestion et/ou de protection des milieux dans le cadre d'une approche écosystémique globale. Une telle approche se doit d'englober les enjeux écologiques, sociétaux, politiques, économiques et culturels et ce à toutes les échelles, de l'individu au collectif, du local au national, de la sphère publique ou privée.

¹ Site du Projet Life ARTISAN : <https://ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan>

² Site du Comité français l'UICN : <https://uicn.fr/solutions-fondees-sur-la-nature/>

Guide de bonnes pratiques

Ce guide a été rédigé dans le cadre du groupe de travail thématique milieu rural-forêt dans le cadre du projet Life Intégré ARTISAN sur les solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au dérèglement climatique. Il a pour objectifs de proposer une liste de questions à se poser avant de mettre en place des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature, à destination des gestionnaires de forêts. Et ce afin de faciliter la prise en compte des différents critères du standard mondial du Secrétariat de l'UICN, ainsi que de mettre en lumière les points de vigilance lors de la planification d'un tel projet, ainsi que de pointer certains points qui serait bloquants vis-à-vis du concept des solutions fondées sur la Nature.

Les experts de ce groupe de travail thématiques sont issus des organismes suivants :

- ▶ ADEME
- ▶ Agences régionales de biodiversité
- ▶ Cerema
- ▶ Communes forestières
- ▶ Conseil régional de PACA
- ▶ Comité français de l'UICN
- ▶ Fédération des parcs naturels régionaux
- ▶ GIP-Ecofor
- ▶ INRAE
- ▶ Parcs naturel régionaux
- ▶ Office national des forêts (ONF)
- ▶ Office français de la biodiversité (OFB)
- ▶ Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE)

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de ce groupe de travail thématique et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

tiendrait, également compte dans son élaboration et sa mise en oeuvre, des différents critères du standard du Secrétariat mondial de l'UICN.

Citation à privilégier : Groupe de travail thématique « forêt » du projet Life ARTISAN, Guide de bonnes pratique pour une gestion durable de massifs forestiers selon le concept de Solutions fondées sur la Nature, 2024




Crédits photo de couverture : Parc naturel régional du Pilat, ©Marion Poncet

Avant de commencer :

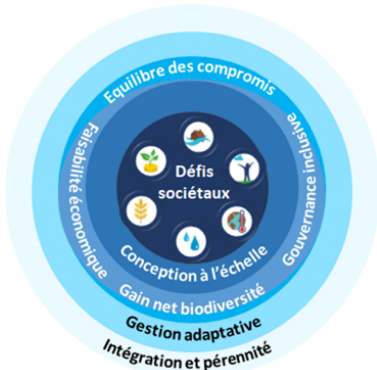
Ce guide est à destination des gestionnaires de forêts et sous-entend que l'on travaille dans un massif forestier sans problème particulier de dépérissement ou de problématique d'espèces exotiques envahissantes. Il comporte 4 fiches thématiques



- Le peuplement (composition et évolution)
- Le sol (fertilité, tassement et érosion)
- L'eau et zones humides
- La faune, la flore et les habitats

Les indicateurs utilisés :

-  Cette pratique est compatible avec le concept de SfN
-  Cette pratique peut être compatible avec un projet de SfN sous certaines conditions
-  Cette pratique n'est pas compatible avec le concept de SfN

Un projet SfN est un ensemble de pratiques, une pratique ne peut être qualifiée de SfN, c'est donc le projet dans sa globalité qui est considéré, ou non, comme une SfN. En effet :

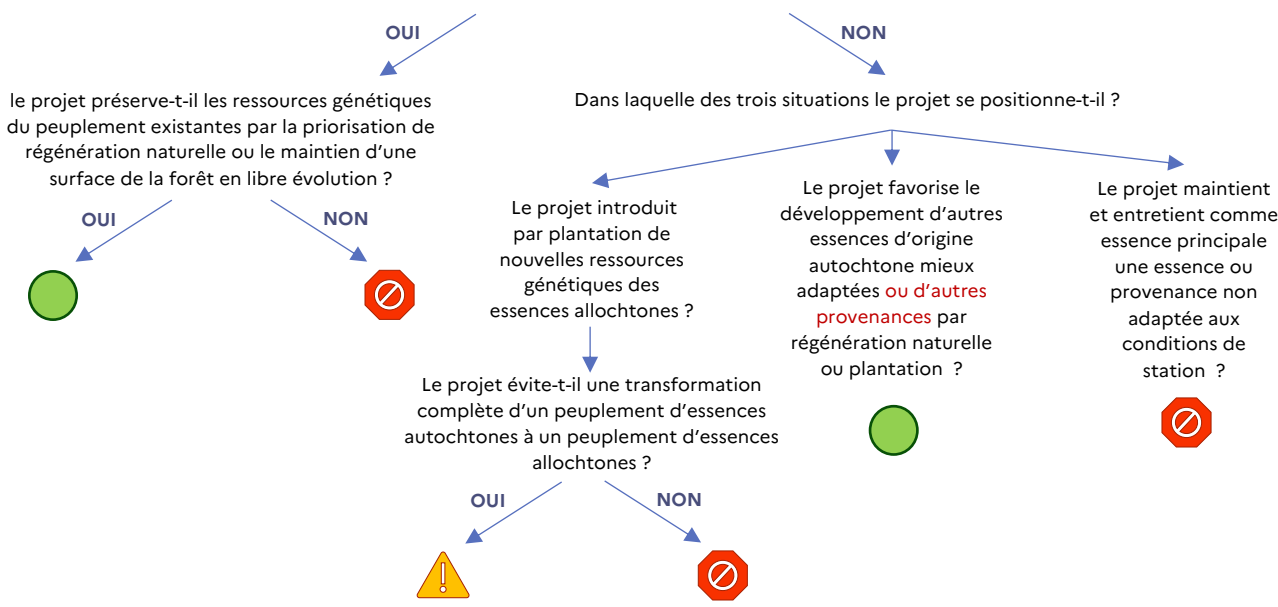


- Un  ne signifie pas que le projet ne peut pas être qualifié de SfN, mais cet indicateur invite à repenser la pratique en question au regard du concept de SfN et des critères du standard mondial de l'UICN pour les SfN.
- De la même façon un indicateur  sur une ou plusieurs pratiques ne garantit pas que le projet puisse être appelé SfN, d'autres considérations rentrent en lignes de compte, comme une gouvernance inclusive et transparente par exemple.

Fiche 1 : Peuplement



Les essences et leurs provenances sont-elles adaptées aux conditions actuelles de stations et le que leur devenir soit menacé par les conditions futures reste modéré ?

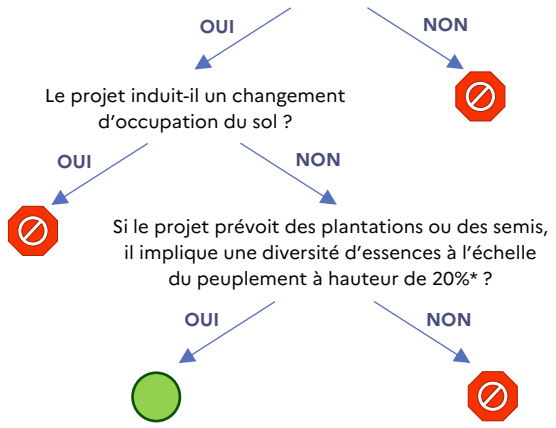


Accompagnement progressif par la migration assistée avec des et a fait l'objet d'une étude préalable d'impact s'il s'agit d'essence exotique*

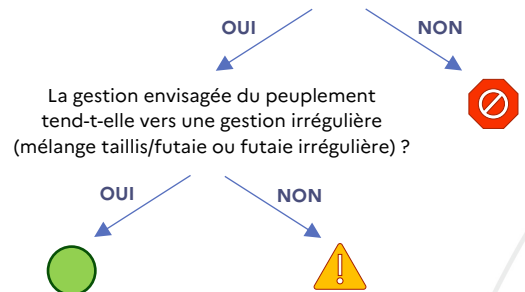
* Pour plus d'information : note de position du comité français de l'UICN sur la migration assistée : https://uicn.fr/wp-content/uploads/2024/05/note-de-position-uicn-cf-migration-assistee_vf.pdf



Le projet favorise-t-il la diversité d'essences aux échelles du peuplement et du massif forestier ?



Le projet favorise-t-il un maintien du couvert forestier * avec une approche multistrates (herbacé et arbustive) ?



* Cahier des charges France 2030

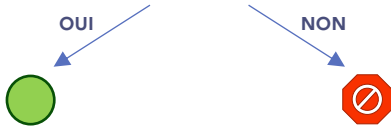
Fiche 2 : Sol

Fertilité

Tassement

Érosion

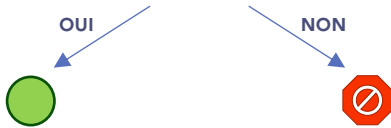
Le projet implique-t-il de maintenir du bois mort au sol ?



Le projet évite-t-il la récolte des souches ?



Le projet évite-t-il une récolte des menus bois (bois de diamètre inférieur à 7 cm) ?



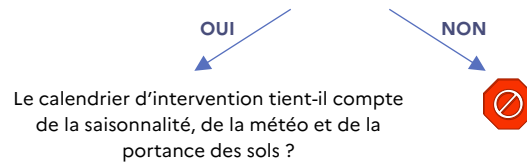
RAPPEL : Ces questions et ces réponses sont adéquates lorsque nous sommes en présence d'un peuplement dans des conditions correctes (non dépérissant) et absent d'espèces exotiques envahissantes nécessitant une gestion particulière et/ou réglementaire.

Fertilité

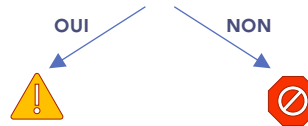
Tassement

Érosion

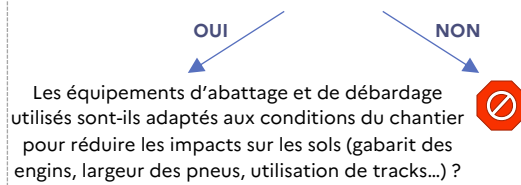
Si le projet intègre de la mécanisation, des cloisonnements ont-ils été mis en place pour éviter les risques de tassement du sol ?



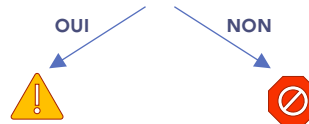
Le calendrier d'intervention tient-il compte de la saisonnalité, de la météo et de la portance des sols ?



Les méthodes de débardage, de coupe, du travail du sol avant plantation et des plantations sont-elles conçues pour minimiser les impacts ?



Les équipements d'abattage et de débardage utilisés sont-ils adaptés aux conditions du chantier pour réduire les impacts sur les sols (gabarit des engins, largeur des pneus, utilisation de tracks...) ?



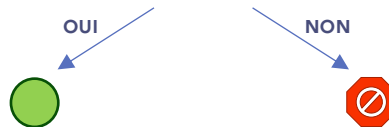
La mécanisation doit rester marginale dans un projet de Sfn, les méthodes alternatives doivent être privilégiées (Cheval, câble, chevilleurs)

Fertilité

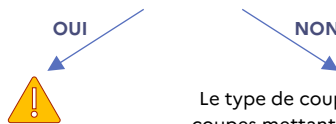
Tassement

Érosion

Une évaluation du risque érosif associé au déploiement de le projet a-t-elle été conduite et a conditionné le choix du type de sylviculture (par exemple pour limiter le risque d'érosion en cas de création d'éventuelle infrastructure de desserte) ?

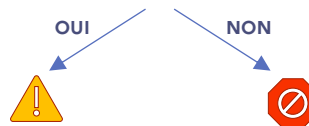


Le projet est-il conduit sur une pente inférieure à 25 % ?



Peu de risque d'érosion normalement en dessous de 25 % de pente, sous réserve de l'état du terrain et de l'absence de coupes rases.

Le type de coupe, la taille et la forme des coupes mettant des zones à nu a-t-elle été déterminée pour limiter le risque d'érosion ?



Fiche 3 : Eau

Zones humides, mares
et cours d'eau

Pollution de l'eau

Un diagnostic préalable a-t-il été conduit pour
identifier les zones humides, mares et cours d'eau ?

OUI

NON

des actions intègrent-elles des mesures
préventives pour protéger et/ou restaurer ces
zones ?



OUI

NON



*La première chose à privilégier
est d'éviter les zones humides
et cours d'eau lors d'un projet
de sylviculture*

Si l'état de ces zones est détérioré, le projet
intègre-t-il une restauration écologique des
ripisylves et des cours d'eau ?

OUI

NON



Zones humides, mares
et cours d'eau

Pollution de l'eau

L'action évite-t-elle l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques ?

OUI

NON



L'action mécanique éventuelle est en accord avec
le principe de non-pollution des cours d'eau et du
sol (huile biodégradable, interdiction de
vidanger...)?

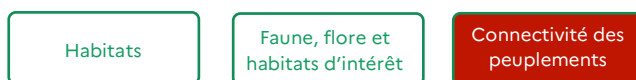
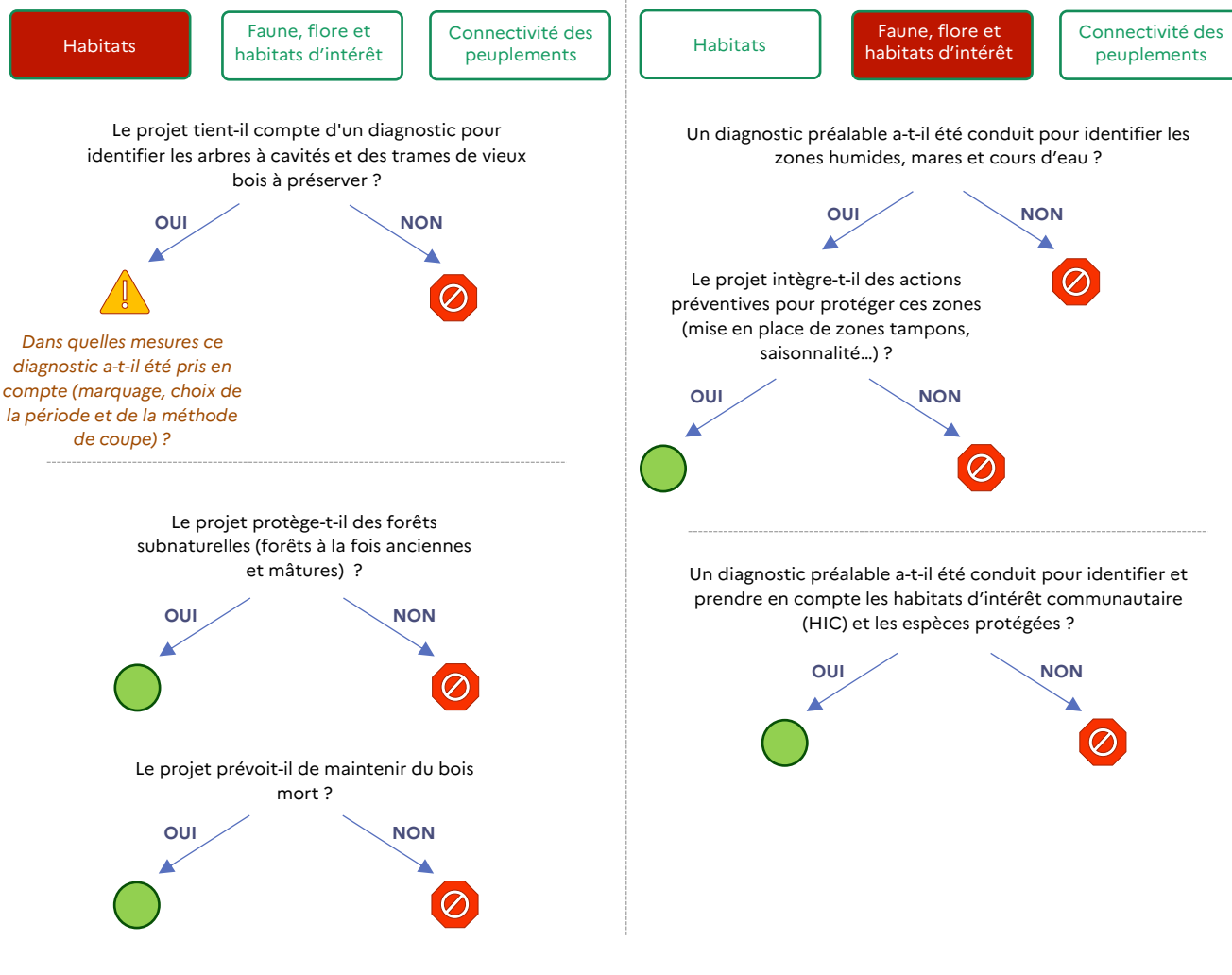
OUI

NON



*La mécanisation doit rester
marginale dans un projet de SfN,
les méthodes alternatives
doivent être privilégiées*

Fiche 4 : Faune, flore et habitats



Le projet favorise-t-il la connectivité de peuplements en créant de nouveaux corridors écologiques boisés afin de développer les trames vertes et bleues sur le territoire ?

